



ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Commune de SAINT-PAUL-EN-FORET

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :

.....
Sigle de l'association : Site Internet :

1.2 Numéro Siret : I _ I

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IWI _ I _ I

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date I _ I

Volume : I _ I _ I _ I Folio : I _ I _ I _ I Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

1.6 Représentant(e) légal(e) (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

.....
.....

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles :

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre de volontaires :

Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)

Nombre total de salariés :

dont nombre d'emplois aidés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :

Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :

Nombre d'Adhérents :

Dont Adhérents Saint-Paulois :

(Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association)

6. Aides en nature dont bénéficie de l'Association (mises à disposition des locaux, de matériel ou de personnel à tarif préférentiel ou à titre gracieux)

Organisme / Collectivité	Valeur

7. Projet d'investissement ou action – Objet de la demande*

Description :

Intitulé :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Objectifs :

Territoire :

Moyens matériels et humains :

Date ou période de réalisation : du (le) I _ I _ I _ I _ I _ I _ I au I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

* au sens des dispositions de l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Attestations

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 €
- **que la dernière assemblée générale s'est tenue le : I I I I I I I I I I**
(fournir le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale)
- **que la prochaine assemblée générale est prévue pour le : I I I I I I I I I I**
- demander une subvention de : € au titre de l'année ou exercice 2022
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association et utilisée exclusivement dans le cadre du projet ou de l'action visée au point n°7*.

=> Joindre un RIB.

Fait, le à

Signature :

* conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000.